

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION

42e séance

tenue le

mardi 26 novembre 1991

à 10 heures

New York

PROCLS-VERBAL DE LA 42e SEANCE

Président :

M. MROZIEWICZ

(Pologne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS A LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.1/46/PV.42

5 décembre 1991

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 67 ET 68 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL, EXAMEN DES PROJETS DE RESOLUTION SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS A LA SECURITE INTERNATIONALE ET DECISIONS A LEUR SUJET

M. MONGBE (Bénin) : Monsieur le Président, à ce stade de nos travaux que vous conduisez avec compétence, la délégation du Bénin voudrait faire partager ses vues sur les points de notre ordre du jour relatifs à la sécurité internationale dont le renforcement par la sauvegarde de la paix et la promotion de la coopération internationale a toujours été au centre des préoccupations de notre organisation depuis sa création dans le but de préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances.

Mais avec l'apparition de la guerre froide du fait de la politique des blocs et des rivalités idéologiques dans un monde où s'entrechoquaient intérêts politiques, économiques et militaires, la préoccupation des Etats Membres pour leur propre sécurité a été dominante, et elle s'est traduite par des dispositifs, notamment militaires, au niveau national, pour faire face à toute menace réelle ou potentielle aux intérêts vitaux et nationaux. D'où le perfectionnement et l'accumulation des armes, notamment nucléaires et de destruction massive, avec pour conséquences l'équilibre de la terreur dans les rapports entre les Etats, la confrontation par acteurs interposés dans des conflits dits régionaux, la paralysie du rôle des Nations Unies pour la préservation et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, donc le non-recours à son potentiel pour résoudre les conflits naissants ou latents.

Aujourd'hui, on peut affirmer que la guerre froide a pris fin puisque la confrontation et les rivalités font de plus en plus place à la compréhension, au dialogue politique et à la coopération internationale, et cette évolution positive du climat politique international se traduit par un regain d'intérêt pour le rôle des Nations Unies en vue du renforcement de la paix et de la sécurité internationales. C'est ainsi que le Conseil de sécurité a pu faire preuve d'efficacité et d'autorité en assumant sa responsabilité dans le traitement de la première menace à la paix et à la sécurité internationales,

M. Mongbé (Bénin)

de la période de l'après-guerre froide, que constitue l'agression d'un Etat Membre contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre dans ce qu'il est convenu d'appeler la guerre du Golfe.

Le Secrétaire général a pu également entreprendre des missions de paix qui ont contribué ou contribueront à éteindre des foyers de tension, comme, par exemple, celle qui déterminera le statut futur du Sahara occidental, celle qui conduit déjà à la réconciliation nationale au Cambodge après des années de combats fratricides, ou celle chargée de veiller au respect du cessez-le-feu en Angola, ou encore celle menée pour la libération triangulaire des otages au Moyen-Orient.

Egalement significatif est l'appui de l'Assemblée générale pour le rétablissement de la légalité constitutionnelle en Haïti suite au coup de force militaire du 30 septembre 1991, qui a contraint à l'exil le Président démocratiquement élu dans la paix quelques mois auparavant grâce à la Mission d'observation et de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

De plus, il y a une perception accrue de la nécessité de fonder les politiques de sécurité, non plus sur l'accumulation constante des armements ou sur la supériorité militaire et stratégique, mais plutôt sur des efforts concertés visant à des réductions substantielles et équilibrées des armements à des niveaux compatibles avec les besoins légitimes de défense. D'où, dans le domaine du désarmement, diverses initiatives, unilatérales, bilatérales, régionales, voire multilatérales, qui ont permis de passer du gel des armements à leur réduction et à leur contrôle afin d'empêcher leur prolifération.

M. Longbé (Bénin)

Dans ce cadre précis on peut mentionner : les décisions du Conseil de sécurité relatives à l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq et à l'embargo total sur les exportations d'armes vers la Yougoslavie, actuellement en proie à la guerre civile; le projet de résolution que notre commission soumettra incessamment à l'Assemblée générale pour approbation et qui demande au Secrétaire général d'établir et de tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies un registre universel et non discriminatoire des armes classiques, incluant la production et les stocks, les transferts internationaux et les vecteurs ainsi que les transferts de technologies destinées à l'armement, et ce en attendant un registre qui comprendrait les armes de destruction massive et autres. L'objectif, ici, est de promouvoir la confiance, qui se traduit aussi déjà dans certaines régions du monde par des mesures d'intégration par la coopération, la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de coopération et de paix, comme celle de l'Atlantique Sud dont le Bénin est riverain.

En dépit de ces heureuses initiatives et actions positives rendues possibles à cause de la fin de la guerre froide, grâce à l'esprit de coopération et de compréhension qui s'est instauré entre les protagonistes d'hier, la paix et la sécurité internationales demeurent encore fragiles. En effet, de dangereux foyers de tension persistent du fait des revendications territoriales, des conflits ethniques, de la montée des minorités et des nationalités, des injustices sociales et politiques, de la violation des droits de l'homme, du perfectionnement et de la prolifération des armements, notamment nucléaires, de l'endettement extérieur, de la paupérisation, de la dégradation de l'environnement et de la détérioration du tissu social due au trafic et à l'abus de la drogue ainsi qu'à la criminalité, etc.

Comment préserver la paix retrouvée dans l'intérêt de tous, faibles et forts, petits et grands, si ce n'est par la mise en oeuvre effective d'un régime de sécurité collective fondé sur la Charte des Nations Unies, qui recommande dans les rapports entre Etats le respect des règles et principes du droit international, le dialogue politique et la coopération internationale? Aussi ma délégation appuie-t-elle la Déclaration de l'Assemblée générale relative au renforcement de la sécurité internationale et estime que sa mise en oeuvre effective passe par le renforcement du rôle de l'Organisation des

M. Mongbé (Bénin)

Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité du monde. Les inlassables efforts de son Secrétaire général pour la réalisation des idéaux de paix et de justice de l'Organisation des Nations Unies ont incontestablement prouvé leur contribution à l'avènement du nouveau climat politique international actuel. Mais l'ONU ne pourra jouer pleinement son rôle que dans la mesure où les Etats Membres souscrivent effectivement aux principes régissant les relations amicales et la coopération entre Etats. Le Bénin n'a jamais cru à l'efficacité du recours à la force dans les relations internationales et estime d'ailleurs que le perfectionnement des techniques militaires et des moyens modernes de communication a plus que jamais rendu vulnérable la sécurité de nos Etats, même de ceux dotés de l'armement nucléaire, qui ne peuvent garantir à 100 % la sécurité des citoyens.

Par ailleurs, aucun Etat ou groupe d'Etats, si puissants soient-ils, ne peuvent assurer leur propre sécurité fondée sur la force sans empiéter sur celle des autres.

Préoccupés de vivre dans la paix, nous, Béninois, sommes attachés à la politique de bon voisinage, de coopération et de concertation, qui se traduit dans nos relations avec nos voisins immédiats par des rencontres périodiques au sommet pour discuter des questions d'intérêt commun, par des missions ministérielles conjointes de sensibilisation de nos populations frontalières pour créer les conditions de paix et de sécurité nécessaires à l'accomplissement des tâches de développement socio-économique. C'est dans le même esprit qu'a été mis en place l'accord dit quadripartite, qui permet à quatre pays de la sous-région ouest-africaine - Ghana, Nigéria, Togo et Bénin - de renforcer leur coopération en matière de sécurité et de prévenir ainsi tout risque de tension entre eux.

Ne vaut-il pas toujours mieux prévenir que guérir, comme le monde a pu s'en rendre compte aisément face aux difficultés rencontrées par la coalition des Etats Membres ayant collaboré, à juste titre, avec le Koweït pour le rétablissement de la souveraineté de ce dernier, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité? En effet, non seulement l'Iraq, qui avait envahi le Koweït qu'on a libéré, est détruit, mais le Koweït aussi est en ruine. C'est pourquoi ma délégation partage le point de vue selon lequel la pratique de la diplomatie préventive permettra à notre organisation de

M. Mongbé (Bénin)

renforcer la sécurité internationale. Cette approche, comme l'exprime le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, non seulement a l'avantage de prévenir les conflits potentiels, les violations flagrantes et massives des droits de l'homme et de favoriser le règlement pacifique des différends par la médiation, les bons offices et la conciliation, mais suppose aussi que le Conseil de sécurité a un ordre du jour où ne figurent pas seulement les questions qui y sont inscrites formellement à la demande de l'Etat ou des Etats intéressés. Elle suppose également l'utilisation au maximum de tout le potentiel de l'Organisation des Nations Unies, comme le recours à son organe judiciaire principal qu'est la Cour internationale de Justice, d'autant que les situations de crise politique latente ne comportent pas moins souvent des éléments juridiques.

Le surarmement est une source constante d'insécurité, car non seulement il prive le monde des ressources indispensables pour son développement socio-économique, contribue à exacerber les conflits et à attiser les tensions, permet aux régimes antidémocratiques de s'accrocher au pouvoir par la coercition contre le gré de la majorité, mais il renforce aussi les risques d'une terrifiante catastrophe accidentelle pour l'humanité. Il faut donc aussi que l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de son rôle déterminant pour le renforcement de la sécurité internationale, poursuive ses efforts en vue d'un véritable traité de désarmement général et complet sous contrôle international.

Nous sommes convaincus qu'avec le désarmement on pourra dégager des ressources substantielles pour arrêter la dégradation de la situation socio-économique dans le monde. Cette dégradation est une importante menace non militaire à la sécurité internationale quand on sait que l'interdépendance dans laquelle baignent les relations internationales est telle que l'impact des facteurs socio-économiques sape aussi la stabilité internationale. En effet, rien que la diminution ou le plafonnement du taux de croissance peut conduire le monde dans le cercle vicieux des tensions et des crises, avec l'éclatement de la cohésion politique et sociale, entraînant les guerres civiles et les conflits interétatiques.

C'est pourquoi le régime de sécurité collective doit prendre en compte la dimension du développement de la sécurité internationale par la réorganisation des relations économiques internationales sur des bases justes et équitables,

M. Mongbé (Bénin)

autrement dit génératrices de croissance pour tous. Cette réorganisation suppose dans l'immédiat la relance du dialogue Nord-Sud. A cet égard, nos efforts communs pour restructurer et revitaliser les organes socio-économiques de l'ONU constituent un pas encourageant.

Pour collective que doit être aujourd'hui la sécurité internationale, son efficacité tient aussi aux contributions des différentes entités régionales qui composent notre communauté; c'est dire que les diverses initiatives visant à promouvoir et à consolider la confiance, la sécurité et la coopération dans les diverses régions du monde doivent être encouragées et développées, surtout avec le recul des rivalités extrarégionales qui, durant la guerre froide, ont exercé leur influence au-delà de leurs propres frontières. Un tel arrangement, qui a déjà vu le jour sur le continent européen, naguère le théâtre des antagonismes Est-Ouest, a constitué l'aboutissement heureux du premier Sommet d'Helsinki, en 1975.

M. Mongbé (Bénin)

Ce sommet a conçu les fondements de la sécurité par la promotion des relations dans les domaines comme l'économie, la protection de l'environnement, la protection des droits de l'homme. On sait que cet arrangement a contribué aux révolutions démocratiques pacifiques en Europe orientale et centrale, et que c'est dans ce cadre que l'Europe déploie actuellement des efforts méritoires pour ramener la paix et la sécurité en Yougoslavie. Il est donc nécessaire d'intensifier, à l'instar de l'expérience de la CSCE, des mesures de confiance, de sécurité et de coopération dans toutes les autres régions du monde en tenant compte, bien entendu, de leurs spécificités propres.

En ce qui concerne l'Afrique qui se heurte à d'énormes problèmes qui minent sa sécurité et, partant, celle du monde, il s'est déjà tenu à Addis-Abeba, du 17 au 18 novembre 1990, sous la présidence de l'ancien Président de la République fédérale du Nigéria, le général Olusegun Obasanjo, Président de l'Africa Leadership Forum, une réunion de prospection d'idées sur la possibilité de lancer un processus de sécurité et de stabilité et de coopération en Afrique (CSSCA). Les conclusions de cette réunion ont pu inspirer les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui, au cours de leur dernier sommet à Abuja, au Nigéria, ont jeté les bases politiques de l'intégration et de la création de la Communauté économique africaine, que nous considérons comme une des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité. Aussi voudrions-nous compter sur l'appui de la communauté internationale pour la concrétisation de cet objectif.

Ma délégation ne saurait aborder les possibilités du renforcement de la sécurité en Afrique, qui appartient aussi au monde méditerranéen, sans dire quelques mots du point de notre ordre du jour relatif au renforcement de la sécurité dans la Méditerranée, qui nous a toujours aussi préoccupés. En effet, cette mer, bassin de la plus haute concentration militaire et nucléaire du monde, est le théâtre de démonstration des forces, risquant de menacer la sécurité internationale. Il est donc temps de conjuguer les efforts tendant à l'élimination des risques d'affrontements militaires et des tensions dans cette région, notamment par le règlement des conflits du Moyen-Orient, de Palestine, de Chypre, par la réduction progressive des disparités économiques dans la région et le renforcement de la coopération en vue d'accroître la confiance et la sécurité.

M. MAHMOUD (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter et de féliciter vos collègues du bureau de l'excellent travail accompli. Beaucoup a déjà été fait. Nous sommes certains que vous saurez mener les travaux de la Commission à bonne fin.

Une des qualités de l'approche de Reykjavik, quant à la solution des problèmes internationaux, a été sa tentative de percevoir les problèmes mondiaux d'une manière aussi complète que possible. Lorsque les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont décidé de s'occuper d'un ensemble disparate de problèmes, beaucoup ont douté de l'efficacité de la méthode qu'ils avaient adoptée. Cependant, la force de leur approche résidait dans sa capacité d'examiner en détail les problèmes mondiaux. En effet, les conflits qui ont de graves implications pour la paix et la sécurité internationales ne peuvent être perçus d'un seul point de vue militaire ou quasi militaire. Si une solution définitive doit être trouvée pour éliminer les causes réelles du conflit, alors toutes les questions humanitaires connexes doivent être prises en compte.

Depuis la réunion historique des deux grandes puissances, un certain nombre d'événements positifs sont intervenus. Le plus important concerne le règlement des conflits régionaux. Dans ce domaine, les anciens adversaires ont travaillé main dans la main, s'efforçant ensemble de régler les nombreux problèmes insolubles liés à ces conflits. Le résultat le plus spectaculaire a peut-être été le processus politique qui a abouti au déploiement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT). Même si les grandes puissances ont joué un rôle plus visible dans ce processus, certains pays de la région immédiate y ont également participé. Un autre processus de paix est celui que l'Angola a conçu en vue de la réconciliation nationale d'un pays qui a eu plus que sa part de souffrances. Dans ce processus, les contributions complémentaires apportées par les hommes d'Etat doivent être louées.

En Amérique centrale, la contribution apportée par les dirigeants de la sous-région est véritablement admirable. Le processus de paix dans cette sous-région a été retardé, mais une solution qui tient compte de toutes les composantes du problème a été finalement élaborée.

M. Mahmoud (Ethiopie)

Au Sahara occidental, les efforts diplomatiques du Secrétaire général ont apporté des résultats féconds. Aujourd'hui, les Nations Unies ont déployé une équipe de maintien de la paix afin d'organiser un référendum dans ce territoire.

Au Cambodge, un effort laborieux, accompagné d'une grande activité diplomatique, est en cours. Aujourd'hui, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que les Etats les plus directement concernés dans la région, continuent à faire un effort de dernière minute afin de mettre en place une équipe des Nations Unies, qui permettra de procéder à des élections libres et justes et de jeter une solide base de réconciliation du peuple du Cambodge. Discrètement, mais avec détermination, les Nations Unies s'occupent des préparatifs nécessaires.

Nous sommes particulièrement heureux du rôle des Nations Unies dans la solution de nombreux conflits régionaux tenaces. Nous sommes également encouragés par le fait que l'on recourt de plus en plus aux bons offices du Secrétaire général. Et le sens renouvelé de solidarité dont font preuve les membres du Conseil de sécurité est certes encourageant. Nous sommes très heureux du dynamisme renouvelé du Conseil de sécurité. Il est évident que le potentiel des Nations Unies peut être mieux exploité maintenant que l'Organisation est à l'abri des vents glacés de la guerre froide. Aujourd'hui, l'activité de notre organisation universelle ne se limite pas aux opérations de maintien de la paix. En fait, au cours des dernières années, elle a contribué efficacement à l'édification de la paix, à la surveillance d'élections et de la situation des droits de l'homme. C'est une bonne époque pour les Nations Unies.

Comme le montrent les leçons tirées des efforts faits antérieurement pour régler les conflits, la paix est indivisible et ne peut être instaurée que lorsque toutes les parties concernées y participent. Avant tout, il faut se rappeler que ce qui est valable dans une région ne l'est pas forcément dans une autre. Toutefois, il existe des problèmes communs qui doivent être traités selon une formule unique. C'est pourquoi l'esprit d'Helsinki se répand dans de nombreuses régions du monde.

M. Mahmoud (Ethiopie)

Nous pensons que la sécurité doit être perçue dans toutes ses dimensions. Il faut tenir compte des facteurs non militaires qui affectent la sécurité. Nous sommes également convaincus que le maintien de la sécurité internationale n'est pas le domaine réservé des puissants. De même que les problèmes mondiaux sont interdépendants, toutes les nations, grandes et petites, développées et en développement, peuvent apporter leur contribution. C'est pourquoi la transparence dans les questions qui affectent la paix et la sécurité est d'une importance extrême.

M. Mahmoud (Ethiopie)

Des années durant, mon propre pays s'est trouvé aux prises avec une guerre qui a ravagé ses ressources naturelles et humaines. Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir dire que les canons se sont tus. En fait, du 1er au 5 juin dernier, une conférence de toutes les parties s'est tenue à Addis-Abeba. Cette conférence a adopté une charte qui sera la référence de gouvernement jusqu'à l'élaboration d'une constitution et l'organisation d'élections dans les deux ans à venir. Conformément à l'esprit de cette charte qui proscriit toute forme de déstabilisation des pays voisins, un effort concerté est entrepris afin de pouvoir non seulement vivre en paix à l'intérieur de nos propres frontières mais également en harmonie avec nos voisins. A cette fin, le gouvernement de transition a levé les conditions requises jusqu'à présent pour l'obtention de visa par tous citoyens des pays limitrophes. Tout cela contribuera, nous l'espérons, au maintien de la paix et de la sécurité dans notre région immédiate.

M. ORDONEZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) : A aucun moment de l'histoire, la communauté internationale, par le truchement des Nations Unies, n'a fait preuve d'autant de détermination et n'a obtenu de résultats aussi marquants dans le domaine de l'instauration et du maintien de la paix. Dans la crise du Golfe l'an dernier et cette année, en Namibie l'année précédente et, aujourd'hui, au Cambodge, le concert des nations est passé de la cacophonie à une harmonie toujours plus grande. Le rôle des Nations Unies s'en est trouvé renforcé.

Dans son rapport de 1991 sur les travaux de l'Organisation, le Secrétaire général note que

"les dirigeants mondiaux réunis lors de trois conférences récentes au sommet, à Londres, Abuja et Guadalajara, ont publié des déclarations constatant le rôle central de l'ONU dans le système international et ont affirmé solennellement leur foi en l'Organisation." (A/46/L. p. 4)

En même temps, nous qui, dans le monde en développement, constatons la réduction des tensions entre les superpuissances, avons maintenant une plus grande latitude pour concentrer notre attention sur les problèmes régionaux. C'est pourquoi ma délégation demande à la Première Commission d'intensifier le débat afin de parvenir à un consensus sur de nouvelles méthodes d'approche

M. Ordonez (Philippines)

régionale dans le domaine de la sécurité. Dans ses Articles 33 et 52, la Charte des Nations Unies reconnaît l'importance des accords régionaux dans le règlement pacifique des différends. Nous sommes heureux de constater que, tenant compte de ces éléments, le Secrétaire général a souligné, dans son rapport de 1991, la haute priorité accordée par le Secrétariat à la tenue de réunions régionales et interrégionales aux fins de rechercher des solutions répondant aux besoins distincts des régions et sous-régions respectives. Ma délégation apprécie cette déclaration.

L'efficacité de cette méthode d'approche est démontrée par les progrès réalisés dans la région méditerranéenne. Nous constatons avec satisfaction, par exemple, qu'au cours de la discussion sur le point de l'ordre du jour intitulé "Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne", les déclarations ont unanimement reconnu la nécessité d'établir un lien entre la paix et la sécurité régionales et interrégionales. Parmi les recommandations figurant dans le document intitulé "Principes d'une politique méditerranéenne commune" adopté par le Parlement européen le 17 mai 1991, il en est une qui préconise

"d'encourager et de favoriser, aux divers niveaux, le dialogue et les relations entre les peuples de la Méditerranée, y compris le rôle des pouvoirs et des communautés locaux ainsi que des associations de la société civile." (A/46/523 et Corr.1, annexe, par. 17)

Pour notre part, dans la région Asie-Pacifique, notre recherche constante pour parvenir à des accords de sécurité régionale nous a amenés à renforcer le dialogue et les consultations sur le plan national ainsi qu'avec d'autres Etats désireux de coopérer avec nous.

A Bandung, en Indonésie, s'est tenu, en janvier dernier, le Séminaire en vue du désarmement régional pour la région Asie-Pacifique. Il a été suivi d'un colloque, tenu à Singapour en mars dernier, sur l'évolution du rôle des Nations Unies dans la solution du conflit et dans le maintien de la paix. Le 27 mai, une conférence des Nations Unies sur le désarmement qui, elle, s'est tenue à Kyoto, au Japon, a été animée par notre ministre des affaires étrangères, M. Raul S. Manlapus. Une semaine plus tard, les 5 et 6 juin, un séminaire, tenu à Manille, sur l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de la région Asie-Pacifique, a axé ses travaux sur les perspectives

M. Ordonez (Philippines)

de coopération en matière de sécurité au cours des années 90. Et, ce mois-ci, une table ronde sur la coopération dans le domaine de la sécurité régionale en Asie du Sud-Est a été organisée à Bangkok, en Thaïlande. Cette série de consultations et de réunions sur des questions relatives à la sécurité se déroulent en moyenne tous les deux mois, ce qui, sans aucun doute, constitue un record pour notre région.

Ma délégation espère que ces initiatives déboucheront sur des accords nouveaux et plus efficaces, susceptibles d'instaurer une paix et une sécurité plus durables tant dans notre région que dans d'autres. A cette fin, le Ministre des affaires étrangères des Philippines, M. Raul S. Manglapus, a suggéré, en juillet 1990, à la Réunion des ministres des pays de l'ANASE, que les questions touchant à la sécurité soient examinées lors de prochaines réunions.

A peu près à la même époque, l'an dernier, des initiatives semblables pour la région Asie-Pacifique ont été proposées dans différentes instances - notamment par le Ministre australien des affaires étrangères, M. Gareth Evans, qui a demandé l'instauration d'un dialogue entre les pays du couloir de l'Asie de l'Est, par l'ancien Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Canada, M. Joe Clark, qui a demandé qu'un échange ait lieu entre les pays du Pacifique Nord, et par le Ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, qui a proposé la convocation d'une conférence des ministres des affaires étrangères de la région en 1993.

Toutes ces initiatives ont eu pour résultat d'amener notre région à une plus grande prise de conscience des questions de sécurité. Ainsi, en juillet, la Réunion des ministres des pays de l'ANASE, qui s'est tenue à Kuala Lumpur, a enregistré l'intérêt croissant manifesté en Asie du Sud-Est pour la paix et la sécurité et a réaffirmé que la Zone de paix, de liberté et de neutralité, le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et la Conférence postministérielle sont les bases appropriées pour examiner ces questions. Nul n'ignore que les Philippines, de concert avec ses partenaires de l'ANASE, ont oeuvré activement pour faire en sorte que la Zone de paix, de liberté et de neutralité et le Traité d'amitié soient considérés comme les deux piliers essentiels de l'instauration d'une paix régionale dans l'Asie du Sud-Est.

M. Ordonez (Philippines)

Il a été dit à maintes reprises - et ma délégation tient à le répéter une fois de plus - que les initiatives régionales doivent émaner de la région elle-même, être fondées sur les principes d'égalité souveraine avec la pleine participation des Etats intéressés. Nous voulons maintenir les arrangements existants mais, en même temps, nous nous sommes engagés à poursuivre et à appuyer le processus de consultation et de dialogue en tant que moyen susceptible d'accroître la confiance et le respect mutuels pour tout ce qui touche à nos préoccupations respectives de sécurité.

La Première Commission devrait examiner une autre question, à savoir la prévention des conflits pour assurer la paix et la stabilité dans le nouvel ordre mondial qui commence à se dégager. La coopération nouvellement établie entre les superpuissances à la suite du démantèlement des barrières idéologiques a, dans une certaine mesure, réduit les tensions, mais elle ne s'est pas traduite par la cessation des conflits, comme beaucoup l'espéraient. Bien au contraire, nous assistons à des luttes intestines dues à l'éclatement de conflits profondément enracinés et historiques.

Ces événements nous amènent à penser qu'il est nécessaire de faire de réels efforts pour renforcer les mécanismes existants sur les plans général et régional, non seulement pour résoudre des conflits mais également pour prévenir les différends. Le rôle de la "diplomatie préventive" des Nations Unies devrait être sérieusement étudié ainsi que les concepts déjà proposés dans le passé, tels que les moyens de détection à travers des veilles mondiales et des mécanismes automatiques de prévention là où des foyers de tension risquent de survenir. Il est important de renforcer les moyens des Nations Unies pour qu'elles puissent remplir leur rôle dans les domaines de l'instauration et du maintien de la paix.

En cette période où l'affrontement fait place à la coopération, la vigilance et la préparation de l'avenir sont essentielles. Nous ne devons pas être passifs. Nous ne devons pas nous laisser bercer par l'idée qu'une absence de conflit conduit ipso facto à la sécurité et à la paix. Nous ne pouvons même pas avancer que les dividendes de la paix sont en vue. Nous devons oeuvrer pour y parvenir afin que la notion plus large de sécurité, qui inclut les préoccupations économiques et de développement, puisse se concrétiser.

M. Ordonez (Philippines)

Les contextes et les préoccupations varient d'une région à l'autre. En Europe orientale, il s'agit d'une transition pacifique entre un modèle de gouvernement centralisé et des systèmes démocratiques, et de la restructuration des économies nationales pour passer de la planification centrale à un régime de libre entreprise. Ailleurs, les préoccupations régionales sont dominées par des questions transnationales omniprésentes telles que les risques écologiques, le trafic des drogues, le crime organisé, les rivalités ethniques, l'aide humanitaire d'urgence et les exodes massifs de populations.

A cet égard, ma délégation souhaite réaffirmer la validité de la Déclaration de 1970 sur le renforcement de la sécurité internationale, qui reconnaît l'interdépendance des dimensions politique, militaire, socio-économique, écologique, technologique et humanitaire de la sécurité.

Nous partageons les vues exprimées par le représentant du Brésil pour qui la Déclaration :

"témoigne, d'une part, de la clairvoyance de ceux qui l'ont rédigée, mais aussi, d'autre part, du manque de diligence dont nous avons fait preuve en n'appliquant pas ses recommandations." (A/C.1/46/PV.40, p. 13)

Le temps est venu de mettre en pratique ces concepts et ces approches. Des études et rapports récents en témoignent : le rapport de la Commission Brandt, le rapport de la Commission Palme sur le désarmement et la sécurité, et le rapport Brundtland sur l'environnement et le développement.

Le plus récent de ces rapports indépendants, l'Initiative de Stockholm sur le gouvernement et la sécurité globale, commente ainsi le nouvel ordre proposé :

"Si nous devons donner une chance au nouvel ordre mondial en matière de sécurité, nous devons en même temps commencer à nous occuper des défis à la sécurité autres que les rivalités politiques et les armements. Nous devons nous rendre compte qu'il existe un concept de sécurité plus large, qui s'applique également aux menaces découlant des échecs du développement, de la dégradation écologique, de l'explosion démographique, des grands mouvements de population, et de l'absence de progrès sur la voie de la démocratie. Seule une telle notion élargie de la sécurité nous permettra de trouver les moyens de garantir une paix mondiale durable."

M. OYOLAZ (Philippines)

Cela concorde avec notre point de vue selon lequel la notion de paix et de sécurité ne se réduit pas simplement à la réduction ou à l'élimination des conflits, mais doit permettre aux peuples de mettre leurs énergies et leurs ressources au service du développement, et fournir la force motrice pour régénérer l'environnement de la planète.

La sécurité internationale prend de plus en plus des dimensions globales qui exigent des perspectives globales fondées sur des approches régionales. Nous réclamons donc davantage de collaboration et de coopération si l'on veut répondre avec succès aux défis posés dans l'avenir par la sécurité internationale.

M. OUDOVENKO (Ukraine) (interprétation du russe) : Prenant la parole pour la première fois devant cette commission, je saisis l'occasion pour vous féliciter de votre élection à l'importante fonction de Président de la Première Commission. Vous avez déjà fait la preuve de vos grandes compétences diplomatiques et personnelles. La Pologne et l'Ukraine sont voisines et entretiennent des relations ancestrales d'amitié et de coopération; la Pologne a été l'un des premiers pays à reconnaître l'Etat souverain d'Ukraine et à exprimer le voeu d'établir avec lui des relations diplomatiques. Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos importantes tâches.

La délégation ukrainienne souhaite déclarer qu'il est particulièrement important pour la confirmation du nouvel ordre mondial de respecter la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (résolution 2734 (XXV) de l'Assemblée générale). Aucun des 27 paragraphes de cette Déclaration n'a perdu de son actualité aujourd'hui, qu'il s'agisse de la nécessité de respecter la pleine souveraineté des Etats et les droits des peuples à déterminer leur propre avenir sans intervention extérieure, ou de l'obligation de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force. On y reconnaît également la nécessité de prendre des mesures efficaces, conformément à la Charte des Nations Unies, pour prévenir et éliminer les menaces contre la paix et pour réprimer les actes d'agression. Il s'agit d'un appel à la cessation et à l'inversion de la course aux armements, classiques autant que nucléaires. Bien entendu, on y reconnaît aussi le rôle capital des obligations qui incombent aux Etats Membres des Nations Unies, au titre de la Charte de l'Organisation, et on y confirme la valeur incontestable des buts et principes de la Charte comme base des relations entre Etats.

M. Oudovenko (Ukraine)

Toutes ces dispositions de la Déclaration - qui ont résisté à plus de 20 années - peuvent maintenant être pleinement appliquées par les Etats. Cela a été rendu possible par la disparition de la confrontation idéologique et par la prise de conscience croissante du fait que la guerre n'est pas un moyen acceptable de résoudre les conflits, ainsi que par l'affirmation croissante du fait que la sécurité est par nature une et indivisible.

La sécurité internationale doit être la même pour tous les Etats et à tous points de vue : militaire, politique, socio-économique, scientifique et technologique, écologique et humanitaire. Aujourd'hui, la situation est telle qu'il n'existe aucun Etat dans le monde, ni le plus fort ni le plus faible, qui puisse garantir sa propre sécurité par ses seuls moyens nationaux. De nombreux aspects de la sécurité ne pourront recevoir une solution satisfaisante que sur une base multilatérale dans le cadre d'un effort collectif. Etant donné l'interdépendance croissante de notre monde moderne, de nombreux aspects du monde et de la vie de la communauté internationale tendent par nature à s'internationaliser. Je songe notamment à la teneur d'une notion telle que la sécurité nationale, qui ne peut être garantie que dans le contexte d'efforts conjoints entrepris avec le commun accord des Etats.

A la présente session, notre délégation a déjà eu l'occasion d'exposer les vues de l'Ukraine sur le renforcement de la sécurité sous tous ses aspects - le désarmement nucléaire et conventionnel et les conditions d'une large coopération dans les domaines économique, écologique et social. Mais je voudrais ajouter ce qui suit.

En Ukraine, nous nous proposons de constituer nos forces armées en trois étapes, ce qui prendra cinq à six ans. Pour cela, il nous faudra établir un cadre de droit et nous devons négocier avec le Ministre soviétique de la défense en vue de rédiger et de signer les accords nécessaires. Bien entendu, nous devons aussi engager des négociations avec les républiques voisines : Russie, Bélarus et Moldavie. L'Ukraine participera pleinement au financement, à l'équipement et à l'approvisionnement des forces armées stratégiques déployées sur son territoire; nous aurons notre propre contingent militaire, et nous assurerons le financement, l'équipement et l'approvisionnement de nos forces frontalières, de nos forces internes, ainsi que des forces chargées de surveiller les voies ferrées, qui sont déjà passées sous notre juridiction. Dès 1992, l'Ukraine financera entièrement ces forces.

M. Oudovenko (Ukraine)

S'exprimant sur la question de nos propres forces armées, M. Kravchuk, Président du Conseil suprême d'Ukraine, a déclaré :

"Nous envisageons une armée dont les effectifs seraient inférieurs à 100 000 hommes. En outre, nous aurons nos forces frontalières et une garde nationale. Ainsi, nous aurions finalement 160 000 Ukrainiens dans nos forces armées, qui dépendront directement du Ministère ukrainien de la défense. Nous établirons un mécanisme d'interaction entre ces forces et nos forces stratégiques."

Je voudrais maintenant commenter nos priorités aux niveaux global, régional, subrégional et national, qui sont d'assurer des conditions stables pour le développement pacifique de l'Ukraine en tant qu'Etat indépendant.

M. Oudovenko (Ukraine)

Au niveau mondial, dans tout modèle d'efforts collectifs propres à assurer une sécurité maximale, le rôle indispensable revient nécessairement aux Nations Unies. La renaissance des Nations Unies et leur rôle irremplaçable dans la cessation du conflit dans le golfe Persique, dans le règlement du problème de la Namibie, dans les progrès réalisés dans le règlement de beaucoup de questions complexes dans d'autres régions et pays, du Nicaragua à l'Angola, du Sahara occidental au Cambodge, montrent que le système des Nations Unies constitue une base solide propre à assurer le développement pacifique de tous les peuples dans des conditions de bon voisinage, d'assistance et de respect mutuels.

La sécurité dans ce monde nouveau doit être assurée par des moyens politiques, par des consultations, la coopération et - ceci est très important - dans le cadre des Nations Unies et des institutions du système des Nations Unies. Il convient de conjuguer nos efforts pour contribuer à l'établissement du nouvel ordre international qui repose sur des valeurs communes à l'humanité et sur les principes reconnus du droit international, tout en rejetant l'imposition de volonté, l'action arbitraire et l'hégémonisme, en s'abstenant de brandir les sabres dans les affaires internationales, et de menacer de recourir à la force. Maintenant comme jamais auparavant, il y a une chance réelle d'assurer la primauté du droit dans la vie internationale. Les méthodes démocratiques s'affirment maintenant solidement. Le diktat s'est effondré une fois pour toutes.

Certaines tentatives sont encore faites pour imposer de force l'ancienne politique. Dans ce cas, l'Organisation des Nations Unies doit être en mesure de prendre en temps utile des mesures préventives efficaces, et des mesures propres à rétablir la paix. L'Ukraine, comme de nombreux autres Etats neutres ou non alignés, ne dispose pas de forces armées nationales importantes. En cherchant à garantir son indépendance et pour se défendre contre toute violation ou attaques éventuelles de l'extérieur, elle compte très sérieusement sur l'aide et le soutien que les Nations Unies seraient tenues de fournir au titre de la Charte. En étant plus efficace, l'Organisation des Nations Unies permettra aux Etats d'assurer leur sécurité avec un niveau d'armements extrêmement bas. En d'autres termes, tous les Etats auront la capacité de se défendre; chaque pays aura les mêmes possibilité de se défendre sans avoir pour autant la capacité d'en attaquer un autre.

M. Oudovenko (Ukraine)

Il est difficile de surestimer l'importance pour notre sécurité nationale des mesures de désarmement, du renforcement de la confiance et du développement d'une coopération dans tous les domaines dans des conditions de paix, de bon voisinage et de compréhension mutuelle. Ce sont là des mesures qui ont été adoptées dans la région par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui englobe aussi bien les pays d'Europe que les Etats-Unis et le Canada. Ce processus a permis aux pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, dont l'Ukraine fait partie, de choisir la voie de l'indépendance réelle, de l'autodétermination et de la démocratie, conformément à la volonté exprimée par leur population.

Le 1er décembre - dimanche prochain -, la population de l'Ukraine se prononcera sur le décret adopté par le Parlement le 24 août dernier, qui a proclamé l'indépendance de l'Etat ukrainien. Les premières mesures adoptées par l'Ukraine indépendante dans l'arène internationale nous ont convaincus que les dispositions de la Charte des Nations Unies, les principes de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris sur une Europe nouvelle et tous les autres documents relatifs au processus de la CSCE sont des instruments sûrs et irremplaçables pour notre entrée dans la famille des Etats indépendants et pour l'édification avec tous ces pays de relations d'amitié et de bon voisinage, de coopération mutuellement avantageuse et de partenariat.

Notre expérience et celle d'autres Etats européens montrent à l'évidence que les conditions ci-après doivent absolument être respectées si l'on veut assurer la sécurité nationale et internationale : inviolabilité des frontières et refus de toute revendication territoriale auprès des autres pays, renforcement de l'attention accordée à la défense des droits des minorités nationales, y compris l'adoption de mesures efficaces pour empêcher toute forme de discrimination à l'encontre de l'une quelconque de ces minorités, qui doivent avoir la possibilité de manifester et de conserver leurs caractéristiques ethniques, religieuses et culturelles. Toutes ces conditions font partie intégrante d'une politique de bon voisinage.

En ce qui concerne les aspects sous-régionaux de la sécurité, nous n'avons qu'une seule façon de les interpréter en Ukraine : l'Ukraine doit être entourée d'amis. Nous pensons que la sincérité de nos intentions a été démontrée de façon convaincante aussi bien à la Russie qu'au Bélarus, à la

M. Oudovenko (Ukraine)

Pologne, à la Tchécoslovaquie, à la Hongrie, à la Roumanie, à la Moldavie, de même qu'à nos voisins de la mer Noire - Bulgarie, Turquie et Géorgie. Comme cela se passe toujours avec les voisins, nous sommes unis non seulement par des frontières communes mais par de nombreux problèmes et il est plus facile de les résoudre ensemble. L'Ukraine accorde la plus haute importance à l'établissement et au développement de relations amicales avec les pays voisins et proches, tant sur une base bilatérale que multilatérale. Nous prévoyons notamment d'accroître notre coopération touchant les activités dans les régions de la mer Noire et du Danube, et d'appliquer les mesures approuvées dans le cadre de la CSCE et des accords soviéto-américains pertinents.

Comme il est dit dans la lettre que le Président du Conseil suprême de l'Ukraine, M. Leonid Kravchuk, a adressée au début de ce mois aux chefs d'Etat d'une série de pays voisins, l'Ukraine s'efforce actuellement de hâter la conclusion d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques et d'accélérer le désarmement classique en Europe, conformément au principe d'une capacité de défense de niveau minimal. Nous avons également confirmé que nous étions prêts à nous conformer aux dispositions du Traité de 1991 sur la limitation et la réduction des armes stratégiques offensives et du Traité de 1990 sur les forces armées classiques en Europe. Nous prendrons également des mesures pour l'application et l'entrée en vigueur rapides de ces instruments.

A cet égard, l'Ukraine espère vivement que les membres de la CSCE, tenant compte des réalités présentes et des résultats du référendum en Ukraine, prendront une décision positive sur la pleine participation de l'Ukraine au processus européen lors de la prochaine réunion de niveau ministériel de la CSCE. La simple logique montre que, les accords européens communs ne pouvant pas s'appliquer sans la participation directe de l'Ukraine, ces instruments ne doivent pas être élaborés en dehors d'elle.

Tant au niveau de l'Europe qu'au niveau mondial, nous voyons apparaître de nouveaux acteurs sur la scène, dont beaucoup jouent un nouveau rôle. Un dialogue politique et beaucoup d'efforts attentifs sont nécessaires pour créer

M. Oudovenko (Ukraine)

une nouvelle Europe unie et une sécurité unique pour tout le continent.
L'Ukraine prendra une part active à l'édification de cette Europe nouvelle,
consciente que ce qui se passe en Europe est de la plus haute importance pour
le développement des processus mondiaux.

Je vais maintenant faire quelques commentaires sur les aspects internes
de notre sécurité.

M. Oudovenko (Ukraine)

L'Ukraine va bientôt entamer un grand programme de conversion de ses industries de guerre et d'une bonne partie de son potentiel militaire et industriel en un programme de développement social et économique. Notre politique sera d'éliminer complètement les armes et composants nucléaires qui sont actuellement déployés sur le territoire ukrainien.

Comme nous l'avons déjà dit, pour protéger l'indépendance, les droits et les libertés de nos citoyens, notre intégrité territoriale et les intérêts de notre Etat, le Parlement ukrainien a décidé de créer des forces armées ukrainiennes. Comme ma délégation l'a déjà souligné à la Première Commission, la création d'une armée ukrainienne permettra de réduire très sensiblement les forces armées et les armements sur le territoire ukrainien, ce qui sera une contribution réelle au renforcement de la tendance européenne au désarmement et aux efforts de stabilisation dans la région et dans le monde.

L'une des premières décisions de politique étrangère de l'Ukraine indépendante a été de déclarer notre Etat un Etat non nucléaire, décision qui a été confirmée dans la Déclaration du 24 octobre 1991 de notre parlement intitulée "Sur le statut dénucléarisé de l'Ukraine", et nous notons avec satisfaction que cette décision a bénéficié de l'appui total de la communauté internationale, qu'elle renforce la confiance en nous de nos voisins et pose des bases solides pour notre sécurité mutuelle.

La région méditerranéenne est d'une importance primordiale pour la sécurité internationale. L'Ukraine, en tant qu'Etat riverain de la mer Noire et par conséquent Etat méditerranéen également, a aussi intérêt à ce que s'établissent un large dialogue et une collaboration entre tous les Etats de la région afin d'en faire une zone de paix, de sécurité et de coopération. Les facteurs non militaires également sont importants pour renforcer la sécurité dans la région méditerranéenne : les progrès de la coopération régionale dans les domaines du développement économique, de l'environnement, des transports, du tourisme, de la culture, de la science et de la technologie. Ceci permettrait d'instaurer la confiance entre les peuples de la Méditerranée.

La France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne ont proposé de convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne et cette proposition présente un grand intérêt également.

M. Oudovenko (Ukraine)

Une telle conférence pourrait devenir un excellent instrument pour sauvegarder les intérêts communs et améliorer les relations entre les pays de cette région, qui suscite l'intérêt d'autres régions et où s'enchevêtrent bon nombre des problèmes essentiels du monde.

Les événements tragiques de Yougoslavie exigent une action de l'ONU et des organismes européens pour arrêter les opérations militaires et pour trouver, conformément aux procédures et principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), une solution pacifique aux problèmes qui ont dressé les uns contre les autres les peuples de la Yougoslavie.

Un règlement juste et durable au Moyen-Orient est inséparable du sort de la région de la Méditerranée, ce qui nous incite à demander aux participants à la Conférence sur la paix au Moyen-Orient de tirer le meilleur parti des occasions offertes par le processus de négociation commencé à la Conférence de Madrid pour rétablir la paix et la tranquillité dans les pays de la région. Chacune des parties a parcouru sa part de chemin vers la table des négociations. Le temps des ambitions extravagantes, des déclarations belliqueuses et des menaces irréductibles est passé. Seuls des moyens politiques permettront de mettre un terme aux souffrances des Libanais, des Syriens, des Palestiniens et des Israéliens. La persistance du conflit ne fera qu'occasionner de nouvelles victimes et de nouvelles souffrances pour toutes les parties.

Ceci est également vrai pour l'Afghanistan où la négociation et la conciliation permettront d'arriver pas à pas à un règlement juste et à une paix durable en passant par des étapes successives, en surmontant la méfiance et les préjugés. Les dirigeants des pays qui sont parties au différend pourront et devront éteindre les derniers foyers de conflit armé.

La guerre froide, qui a abondamment et imprudemment versé de l'huile sur le feu de ces guerres "chaudes" appartient aujourd'hui à l'histoire. Il est donc logique de penser qu'aujourd'hui plus que jamais auparavant, il existe une possibilité d'apaiser les conflits au Moyen-Orient, en Afghanistan et dans d'autres parties du monde.

Le ~~PRESIDENT~~ (interprétation de l'anglais) : Je souhaite rappeler aux membres que la date limite pour la remise des projets de résolution se rapproche rapidement.

M. PAK Gil Yon (République populaire démocratique de Corée)

(interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter de la maîtrise avec laquelle vous dirigez les travaux de la Première Commission qui peuvent ainsi se dérouler dans les meilleures conditions.

La question de la sécurité internationale, qui est en cours d'examen, est l'une des activités les plus importantes de l'Organisation des Nations Unies. La paix et la sécurité ne signifient pas simplement l'absence de guerre et de conflit. La sécurité internationale est une notion plus vaste. Si nous voulons que la paix et la sécurité aient véritablement un sens, il faut que nous prenions en considération, non seulement l'aspect militaire, mais également les aspects politique, économique et social, tels que des relations internationales justes fondées sur le respect des systèmes politiques, sociaux et économiques de tous les pays et un ordre économique international équitable.

Il convient de noter que des progrès remarquables ont été accomplis récemment pour régler des conflits régionaux dans diverses parties du monde. Nous nous félicitons, en particulier, de la signature de l'accord de paix au Cambodge. Le règlement de la question cambodgienne est une contribution importante à la paix et à la sécurité en Asie et dans l'ensemble du monde.

Toutefois, les facteurs d'instabilité politique et économique subsistent encore à cause de l'ancien ordre international. Cela représente une source de préoccupation grave pour la paix et la sécurité mondiales. La sécurité internationale véritable devrait être fondée sur le respect mutuel, sur la liberté de choix du système social et sur la souveraineté des nations. Il y a de grands et de petits pays dans le monde, mais il ne peut y avoir de pays plus importants que d'autres. Tous les pays devraient contribuer à la sécurité internationale sur un pied d'égalité.

La situation économique critique des pays en développement ne peut jamais être laissée de côté dans le contexte de la sécurité internationale. A mesure que le monde devient interdépendant, il est contradictoire et injustifié de dire que les pays en développement sont entièrement responsables de la dégradation de leurs économies, ce qui exerce une influence négative sur la sécurité internationale.

M. Pak Gil Yon (Rép. pop. dém. de Corée)

La communauté internationale devrait, en toute logique, adopter une approche plus complète qui tienne compte de tous les aspects de la paix et de la sécurité internationales. La République populaire démocratique de Corée voudrait réaffirmer son engagement de s'associer aux autres Etats Membres pour réaliser la paix et la sécurité mondiales dans le cadre des Nations Unies.

L'élément le plus important et le plus urgent dans la sécurité internationale aujourd'hui est la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. La paix et la sécurité en Corée sont directement liées à la paix et la sécurité en Asie et dans le monde entier. Cela prend un caractère encore plus important étant donné que les intérêts des pays qui entourent la péninsule sont étroitement liés.

M. Pak Gil Yon (Rép. pop. dém. de Corée)

Certains pays encore en proie à des concepts anachroniques projettent de traiter de la paix et de la sécurité dans cette région de manière à faire injustement pression sur nous, à nous isoler, à détruire notre système et à faire dominer leurs intérêts. C'est là un mauvais calcul, qui ne pourra qu'entraîner une plus grande détérioration de la situation. Si la paix fragile est rompue et si la guerre éclate en Corée, cela n'apportera rien de bon aux pays voisins et constituera une grave menace pour la paix en Asie et dans le monde entier.

La République populaire démocratique de Corée a fait de très gros efforts afin de créer, dans un souci d'intérêt mutuel, un climat propice à la paix et à la sécurité dans la péninsule coréenne, où la guerre froide a laissé de profondes racines. Il est d'une priorité essentielle pour la paix et la sécurité en Corée d'éliminer les affrontements politiques et militaires dans la péninsule. En d'autres termes, il est important de remplacer l'affrontement militaire par une structure de paix stable.

Nous avons proposé à la Corée du Sud et aux Etats-Unis d'entamer un dialogue pour régler la question de la paix dans la péninsule coréenne. Le dialogue est le seul moyen positif de parvenir à la compréhension et à la confiance mutuelles. Nous avons proposé depuis longtemps à la Corée du Sud l'adoption d'une déclaration de non-agression entre le Nord et le Sud de la Corée. Que le Nord et le Sud aient accepté d'adopter une déclaration de non-agression au cours de la quatrième série de pourparlers de haut niveau entre le Nord et le Sud, qui se sont déroulés à Pyongyang en octobre dernier, représente donc un pas en avant. L'adoption de la déclaration de non-agression sera un point de départ pour établir la confiance et éliminer l'affrontement politique et militaire et contribuera à renforcer la paix et la sécurité en Corée.

En même temps, nous avons proposé au Gouvernement des Etats-Unis la tenue de pourparlers pour remplacer l'Accord d'armistice par un accord de paix. Les Etats-Unis sont partie à part entière à l'Accord d'armistice et ont signé cet accord avec la République populaire démocratique de Corée. Ils sont aussi une partie responsable qui a été profondément impliquée dans le problème coréen depuis de nombreuses années. Si les Etats-Unis concluaient un accord de paix avec mon pays et retireraient leurs troupes et leurs armes nucléaires de Corée,

M. Pak Gil Yon (Rép. pop. dém. de Corée)

leur contribution en faveur de la paix et de la sécurité en Corée serait très importante et représenterait une percée dans ce sens.

Pour leur part, les Nations Unies ont aussi une obligation à assumer en ce qui concerne le problème coréen. Au sud de la ligne de démarcation militaire qui divise la péninsule, le drapeau des Nations Unies est hissé comme celui d'une partie belligérante en conflit avec la République populaire démocratique de Corée. Il n'y a peut-être pas beaucoup de personnes au monde qui sont conscientes d'une présence des Nations Unies dans la partie sud de la péninsule coréenne. Bien entendu, la force des Nations Unies n'est pas placée sous la direction des Nations Unies politiquement, militairement ou même financièrement, comme le confirment les Nations Unies elles-mêmes. Toutefois, il est grand temps à présent que les Nations Unies consacrent l'attention qu'elle mérite à la question coréenne, qu'elles prennent les mesures appropriées pour rentrer en possession de leur drapeau qu'elles ont prêté à un moment donné, et qu'elles fassent régner une paix stable en Corée.

Un climat de réunification pacifique sera également créé lorsqu'une déclaration de non-agression entre le Nord et le Sud aura été adoptée, encourageant de la sorte la réconciliation et l'échange, et lorsque l'Accord d'armistice aura été remplacé par un accord de paix et que les forces des Etats-Unis auront été retirées de Corée du Sud. La Corée doit être réunifiée si nous voulons que la paix et la sécurité dans la péninsule soient totales et durables. Nous pensons que la façon la plus raisonnable et la plus objective d'accomplir une réunification pacifique consiste à réaliser la réunification grâce à une confédération fondée sur un Etat, une nation, deux gouvernements, deux systèmes, pour autant que les différents systèmes et idéologies qui existent au Nord et au Sud soient mutuellement reconnus et tolérés. Telle est l'approche que nous estimons être la plus raisonnable, compte tenu de la réalité objective dans la péninsule coréenne.

Je tiens à exprimer l'espoir de ma délégation que l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres contribueront avec sincérité et équité à faire régner la paix et la sécurité en Corée.

M. NAIMI-ARFA (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Avec la fin de la guerre froide et dans l'ambiance positive qui lui a succédé, l'apparition d'un environnement international meilleur et d'un monde plus sûr n'est plus un rêve. C'est un espoir, l'espoir de voir

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

commencer une ère nouvelle, l'ère de la primauté du droit international. Mais il est malheureusement paradoxal de constater que, alors que les tensions globales sont atténuées par la détente et la coopération entre les grandes puissances, de nouvelles zones de tension et d'affrontement surgissent rapidement. L'accroissement inquiétant d'une violence généralisée, de conflits ethniques et de mouvements de réfugiés est suffisamment grave pour susciter l'inquiétude de la communauté internationale.

Sensibles à ces réalités, nous pensons qu'il existe encore une possibilité de créer un monde meilleur, un avenir meilleur pour nos enfants. Il faut profiter de toute urgence d'une telle possibilité, quelles que soient les difficultés.

Si le rêve d'un monde plus sûr doit se concrétiser, nous sommes convaincus que le concept de la sécurité doit être étendu au monde entier et qu'il doit être défini collectivement, conçu collectivement et défendu collectivement. Bien que ce soit à des experts plus qualifiés qu'il appartient d'identifier les questions impliquées dans cette nouvelle conceptualisation, il est important de mentionner la corrélation qui existe entre la sécurité globale et régionale et le développement, la pauvreté et cette bombe à retardement qu'est le surpeuplement. Comme ces questions sont actuellement à l'étude dans diverses institutions gouvernementales et non gouvernementales et dans des organes des Nations Unies, je me bornerai dans ces réflexions à parler de plusieurs aspects importants de la sécurité régionale, notamment dans la région du Golfe persique.

Point n'est besoin de dire que des efforts devraient être poursuivis en même temps pour renforcer la sécurité internationale et régionale, et qu'il est important à cet égard de maintenir l'équilibre entre la sécurité régionale et la sécurité mondiale. A cet effet, nous pensons que chaque région doit être clairement définie et que des arrangements doivent être pris librement entre les Etats intéressés, conformément à des principes précis, dont je citerai, entre autres, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues, le non-recours à la force dans le règlement des différends, la non-intervention dans les affaires intérieures et le dialogue et la compréhension mutuelle.

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

Il importe de souligner qu'on ne peut pas copier ou imposer des formules de l'extérieur et qu'aucune région ne peut compter sur des forces extérieures pour assurer sa sécurité. En fait, tout au long de l'histoire, la présence de forces étrangères a fini par créer l'instabilité à l'intérieur des pays hôtes et à augmenter les tensions existant entre ces pays et d'autres Etats de la région. C'est pourquoi mon pays s'est toujours opposé à la présence de forces étrangères dans quelque région que ce soit, notamment dans la région du golfe Persique. Le principe qui est à la base de notre conception de la sécurité régionale est la coopération entre les pays de la région dans des domaines d'intérêt commun, d'une part, et l'édification de la confiance dans les domaines qui, de tout temps, ont constitué des sujets d'inquiétude et de méfiance, de l'autre. Cette conception contraste vivement avec la formation de blocs rivaux, qui renforceraient et accentueraient naturellement les divisions et les rivalités historiques, préparant ainsi la voie à l'ingérence des forces étrangères.

Nous sommes convaincus qu'il est possible, sur la base de cette approche de principe, de s'attaquer aux problèmes du golfe Persique qui, en l'espace de 10 ans seulement, ont provoqué deux guerres catastrophiques. Les pays du golfe Persique sont unis par des liens religieux, historiques, culturels et commerciaux profondément enracinés. Chose plus importante encore, leur sécurité et leur bien-être économique sont interdépendants et tributaires, encore qu'à des degrés divers, d'un golfe Persique sûr. Telles sont les bases de notre coopération mutuelle. Des arrangements mutuels dans des domaines tels que la production et la politique d'exportation du pétrole, les programmes de reconstruction et de développement, ainsi que dans les domaines économique, technique, social, culturel et humanitaire pourraient contribuer de façon extrêmement utile au renforcement de la confiance et à la réduction de la méfiance.

D'autres mesures d'accroissement de la confiance, telles que l'engagement réciproque à l'égard du principe déjà mentionné, pourraient également constituer un pas positif et constructif à cet égard. Outre ces principes, nous pensons que l'attachement inconditionnel de tous les Etats du golfe Persique à l'utilisation commerciale sans entrave du golfe Persique et de la mer d'Oman, joint au libre courant des ressources à destination et en

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

provenance de la région, est très important pour la mise au point d'un solide arrangement de sécurité dans notre région. On pourrait également envisager, avec l'aide des Nations Unies, la création, graduellement, de mécanismes de vérification et la mise au point de méthodes sérieuses et équilibrées de contrôle des armements, notamment des armes de destruction massive.

Il convient de souligner à ce propos que tout schéma régional de désarmement et de limitation des armements doit être équilibré et tenir pleinement compte de la nécessité de ne diminuer en rien la sécurité des pays du golfe Persique, dans le contexte plus large du Moyen-Orient et des régions de l'Asie du Sud-Ouest. En outre, nous devons une fois de plus manifester notre opposition à la présence de forces étrangères dans notre région, présence qui est directement contraire aux objectifs de la sécurité régionale.

Nous pensons que tous les pays de la région du golfe Persique doivent être inclus dans les arrangements de sécurité et de coopération concernant la région du golfe Persique. Toute exclusion sera une source de méfiance, de tension et de crise futures. En outre, pour empêcher la domination et/ou l'imposition des vues d'un pays ou d'un groupe de pays donnés, des arrangements devraient être pris dans le cadre des Nations Unies et avec la coopération du Secrétaire général. La résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité fournit déjà le cadre institutionnel nécessaire à cette fin.

Nous pensons que la participation des Nations Unies et du Secrétaire général, avec les assurances et les garanties qui en résulteraient, devrait atténuer certaines des préoccupations immédiates des Etats du golfe Persique, notamment les petits Etats. En outre, le rôle ainsi joué par les Nations Unies, qui fournirait la protection nécessaire, donnerait également à la communauté internationale les garanties et les mécanismes propres à préserver ses intérêts légitimes. Les Nations Unies fourniraient également le lien nécessaire s'agissant des questions qui débordent du cadre de tel ou tel sous-système. Comme ma délégation l'a déjà fait remarquer, un bon exemple à cet égard est le domaine de la limitation des armements. Ainsi, tout en maintenant le caractère et le lien internationaux nécessaires, la région ne serait plus si vaste qu'on ne puisse trouver de solutions à ses problèmes.

Nous avons déjà pris plusieurs mesures importantes à cet effet. Un processus de dialogue a déjà commencé entre les pays de la région du golfe

M. Naimi-Arfa (République islamique d'Iran)

Persique. Le Secrétaire général, lors du voyage qu'il a fait récemment en Iran et en Arabie saoudite, a eu des consultations très poussées et fructueuses avec des personnalités iraniennes et les ministres des affaires étrangères des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au sujet de l'application du paragraphe 8 de la résolution 598 (1987) relatif aux arrangements de sécurité régionale. Le Secrétaire général a déclaré que ces entretiens lui avaient laissé une impression très positive et qu'il avait l'intention de donner suite à ces consultations. Parallèlement, le nombre des contacts et des visites diplomatiques entre les membres du CCG et la République islamique d'Iran s'est également sensiblement accru.

Bien que les pays de la région du golfe Persique aient étendu leur coopération dans les domaines économique et technique également, la coopération en matière d'environnement reste une nécessité pressante, qui progresse régulièrement dans le contexte de l'Organisation régionale pour la protection du milieu marin, de même que grâce à des arrangements bilatéraux, dont la participation couronnée de succès d'experts iraniens à la maîtrise et à l'extinction des incendies des puits de pétrole koweïtiens. La Conférence internationale sur le pétrole pour les années 90 - tenue en Iran en juin dernier avec la participation des pays producteurs et consommateurs de pétrole ainsi que des compagnies pétrolières, et à laquelle un certain nombre de hautes personnalités des Etats du golfe Persique ont également participé - a représenté une autre mesure pratique susceptible non seulement de favoriser la coopération dans ce domaine vital mais d'encourager la confiance régionale et internationale.

Nous savons que la création d'un programme viable de sécurité et de coopération régionales dans la région du golfe Persique n'est pas une tâche facile. Bien que certains puissent être tentés de tomber dans le vieux piège consistant à inviter des forces de l'extérieur ou à constituer des alliances et des blocs militaires, il faut absolument mettre sur pied un nouveau système dans cette région stratégique, en nous inspirant des enseignements du passé pour ne pas commettre les mêmes erreurs. La République islamique d'Iran estime que ce critère est fondamental et constitue un point de départ essentiel.

M. SIDOROV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Sur le point d'aborder un siècle nouveau, la communauté mondiale, ayant mis fin à la guerre froide, vient en fait d'entrer dans une ère de développement totalement nouvelle. Au cours d'une brève période historique, des progrès importants ont été faits dans le domaine du désarmement, dans les processus européens et dans l'élimination d'un certain nombre de crises régionales. Le danger d'une catastrophe mondiale par missile nucléaire a en fait été éliminé. Avec la signature, à Moscou, du Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, une percée véritablement historique a été réalisée en matière de renforcement de la stabilité militaire et politique. Un nouveau pas important a ainsi été franchi sur la voie de la démilitarisation de la politique internationale et du renforcement du passage irréversible de l'affrontement à la coopération et à la confiance. L'initiative prise cet automne par le Président Bush des Etats-Unis, et la réponse qu'elle a suscitée de la part du Président Gorbatchev de l'Union soviétique, constituent une percée très importante quant aux perspectives d'un monde sûr et exempt d'armes nucléaires.

M. Sidorov (URSS)

Le rôle clef des Nations Unies en tant qu'élément central de la politique de sécurité mondiale, est renforcé. La communauté des nations s'est engagée dans un dialogue politique et une coopération sans précédent pour résoudre les problèmes complexes qui se posent à l'humanité.

Les réalités nouvelles doivent être analysées objectivement et il faut en tenir compte dans l'élaboration des approches des Nations Unies en ce qui concerne la sécurité. Elles rendront également possible la création d'un système de sécurité solide fondé sur la stabilité, la transparence et la prévisibilité. Dans ce contexte, il nous paraît nécessaire de concentrer les efforts de la communauté mondiale sur les solutions pratiques aux problèmes, en veillant à l'équilibre des intérêts et à l'utilisation complète des mécanismes pour assurer la sécurité internationale conformément à la Charte des Nations Unies et en combinant les mécanismes avec les mesures de renforcement de la sécurité régionale. L'Union soviétique est convaincue que la mise en place de structures solides de sécurité mondiale est indissolublement liée à l'édification de la Maison commune européenne selon les principes proclamés dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Il faut pour cela promouvoir quelque chose qui a déjà reçu un certain élan de son intégration en Europe dans le contexte du mouvement général vers de nouvelles relations et l'unité du monde.

Une tâche politique importante aujourd'hui consiste à utiliser au maximum le potentiel de maintien de la paix des Nations Unies pour régler les conflits existants ou prévenir de nouveaux conflits. Il convient d'accorder à cet égard l'attention nécessaire à la création et à la consolidation juridique des mécanismes indispensables pour empêcher et arrêter les agressions conformément à la Charte et au perfectionnement du système des opérations de l'ONU pour le maintien de la paix. L'expérience acquise en Namibie et au Nicaragua et l'utilisation des mécanismes des Nations Unies pour résoudre entre autres les questions du Sahara occidental, du Cambodge, de l'Amérique centrale, montrent que le recours aux mécanismes de l'ONU est le seul moyen d'assurer l'équilibre des intérêts de toutes les parties et de résoudre les problèmes régionaux les plus complexes.

La communauté internationale doit aussi s'opposer activement à la violence et aux conflits militaires à l'intérieur des pays, en appuyant les

M. Sidorov (URSS)

solutions démocratiques pour résoudre leurs problèmes internes, et faire respecter partout les droits de l'homme.

Nous estimons qu'une coordination souple des opérations de maintien de la paix et des activités des organisations régionales, sous tous leurs aspects, renforcerait beaucoup les structures de la sécurité mondiale. L'Union soviétique est convaincue que la manière d'agir la plus sûre et la plus rationnelle dans les situations de conflit est d'engager un dialogue et faire des efforts collectifs. Il est important pour toutes les parties, quels que soient les pays du monde auxquels elles appartiennent, de se regarder face à face et de reconnaître que personne ne peut parvenir à la sécurité aux dépens des autres.

La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale a joué un rôle essentiel dans le maintien de la paix et la sécurité internationales. Depuis son adoption par l'Assemblée générale en 1970 elle a été un facteur positif dans des conditions difficiles d'affrontement politique, idéologique et militaire, un rôle dans lequel elle a été aidée dans une grande mesure par de nombreux pays, y compris la Yougoslavie. Dans la conjoncture historique actuelle, les principes fondamentaux régissant les relations internationales énoncés dans la Déclaration peuvent contribuer à la création d'un nouvel ordre mondial, fondé sur les principes de la liberté de choix, sur un équilibre des intérêts mondiaux, régionaux et nationaux, sur la démocratie et l'humanisme.

Compte tenu des changements profonds et positifs dans la situation internationale, nous pensons qu'il est tout particulièrement important de rapprocher les positions opposées, d'orienter le dialogue sur les questions examinées à l'ONU afin de rechercher des approches universellement acceptables des activités de l'Organisation et d'adapter celle-ci aux réalités nouvelles.

La nature nouvelle des relations internationales crée une situation qui répond à la nécessité de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. L'Union soviétique attache une grande signification à l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans cette partie importante du monde, ce qui contribuerait à la création d'une vaste zone de paix et de coopération dans les régions euro-asiatiques et africaines.

L'Union soviétique considère le renforcement de la sécurité dans la région de la Méditerranée comme un processus complet, incluant des mesures

M. Sidorov (URSS)

parallèles pour régler les situations de conflit et éliminer les foyers de tension, renforcer la confiance entre les Etats méditerranéens et les autres Etats et promouvoir une coopération régionale féconde dans tous les domaines. A cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par l'Italie, l'Espagne, la France et le Portugal de convoquer une conférence sur la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Nous sommes convaincus que les efforts visant à renforcer la sécurité et la coopération dans cette région font partie du processus paneuropéen et doivent être déployés conjointement avec la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

La délégation soviétique espère que l'esprit pratique des débats de la Première Commission aidera à exprimer les idées constructives avancées par différentes délégations dans des projets de résolution généralement acceptables pour tous, et contribuera ainsi concrètement au renforcement du rôle des Nations Unies dans la garantie de la sécurité internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je viens d'apprendre que les auteurs du projet de résolution au titre du point 68 de l'ordre du jour négocient encore, à la dernière minute, et ils me demandent de repousser la date limite de présentation du projet de résolution d'une demi-heure. Si la Commission accepte, je suis prêt à repousser la date limite d'une demi-heure, mais pas plus. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Commission accepte cette suggestion.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à midi.